

N°2024-03

DÉLIBÉRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SÉANCE du 05 avril 2024

Date de la convocation : 22/03/2024

PRESENTS : Virginie FAVERON, Présidente Déléguée, Patrick PICHOU, Béatrice FABRE, Conseillers Municipaux membres de la Caisse des Écoles, Céline CHARLAS, Céline DA COSTA, Stéphane LATOUR, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

ABSENTS excusés : Franck PEYROU, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Sylvie CARRÈRE, Sylvain RULL, Conseillers Municipaux membres de la Caisse des Écoles,

ABSENTS non excusés : Laetitia BAQUE, Alexandra OLIVER, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

**Budget de la CAISSE DES ECOLES :
Affectation des résultats de l'exercice 2023**

La Caisse des Ecoles d'AUREILHAN réunie sous la présidence déléguée de Madame Virginie FAVERON, **prend acte des résultats de l'exercice 2023 et de leurs affectations.**

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2023 [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)] Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	10 837,78 €
A	
Report à nouveau [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)] Solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion	8 969,24 €
B	
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 <i>Si le résultat est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous</i>	19 807,02 €
A+B	

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2023 [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)]	4 504,59 €
Report à nouveau [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)]	25 723,00 €
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2023 <i>D 001 si déficit R 001 si excédent</i>	30 227,59 €
D	
Restes à réaliser	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
E	
Besoin de financement (-) ou excédent de financement (+) à la section d'investissement	30 227,59 €

La Caisse des Ecoles décide d'affecter au budget primitif 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) – Section d'investissement Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de <i>Au minimum besoin de financement (E)</i>	F
2°) – Section de fonctionnement Le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	19 807,02 €
DEFICIT REPORTE D 002 (1)	

(1) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Affectation des résultats de l'exercice 2023 - Vote de la Caisse des Ecoles

Exprimés : 6
 Pour : 6
 Contre : 0
 Abstentions : 0

P.C.C,

Aureilhan, le 05/04/2024

La Présidente Déléguée,



Virginie FAVERON.